



COMMUNE DE VENELLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 23 Septembre 2025  
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

| NOMBRE DE MEMBRES              |             |                                   |
|--------------------------------|-------------|-----------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Ayant pris part à la délibération |
| 29                             | 29          | 29                                |

**PRESENTS :** ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, JEAN CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHER, SYLVIE FEUGA.

**POUVOIRS :** PHILIPPE DOREY A ARNAUD MERCIER, ALAIN SOLAZZI A DENIS RUIZ, LIONEL TCHAREKLIAN A BERNARD ROUBY, OLIVIER BRUN A FRANCOISE WELLER, JEAN-YVES SALVAT A ANNIE MOUTHER.

**Délibération n°** N° D2025-175

**Objet** DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET VILLE

**Exposé des motifs :**

Le budget primitif 2025 de la ville a été voté le 01 avril 2025 et une première décision modificative a été votée en juin dernier. Il convient de voter une Décision Modificative n°2 pour ajuster certains montants selon le détail ci-dessous :

**En fonctionnement section équilibrée à 23 325 €**

**Dépenses :**

- Chapitre 65, article 65748 : 22 000 € de subvention à l'association Venelles Provence Volley (VPV)
- Chapitre 014, article 7392221 : 1 325 € pour le prélèvement au titre du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales car la prévision budgétaire était de 55 000 € et la Métropole a fixé ce montant selon les règles de droit commun à 56 325 €.

**Recettes :**

- Chapitre 75, article 75888 : 23 325 € au titre de remboursements d'avoirs sur des factures de gaz.

Accuse de réception en préfecture  
013-211301130-20250929-DM2025\_0175-DE  
Date de réception préfecture : 29/09/2025

## En investissement section équilibrée à 30 000 €

### Dépenses :

- AP 2016003 « Bâtiments communaux », chapitre 23, article 2313 : 30 000 € pour des dépenses d'entretien du patrimoine communal imprévues comme les travaux de reprise de toiture du Presbytère suite à son effondrement à Venelles le haut.

### Recettes :

- Chapitre 21, article 21314 : 30 000 € de recettes issues de remboursements de garanties à première demande par des entreprises défaillantes.

Ces modifications sont détaillées dans la décision modificative jointe en annexe équilibrée en dépenses et en recettes dans chacune de ses sections comme suit.

**Section de fonctionnement : 23 325 €**

**Section d'investissement : 30 000 €**

### Visas:

### Où l'exposé des motifs rapporté :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le vote du Budget Primitif 2025 par délibération n°2025-042 du 01 avril 2025 ;

Vu le vote de la DM n°1 par délibération n° 2025-0113 en date du 17 juin 2025 ;

### Le Conseil Municipal décide :

- **DE VOTER** la décision modificative n°2 sur l'exercice 2025 du budget de la ville, équilibrée en dépenses et en recettes, comme suit :

- **Section de fonctionnement : 23 325 €**

- **Section d'investissement : 30 000 €**

### **ADOPTÉE A LA MAJORITÉ**

**26 VOIX POUR :** Arnaud MERCIER, Françoise WELLER, Alain QUARANTA, Marie SEDANO, Philippe DOREY, Cassandre DUPONT, David THUILLIER, Marie-Annick AUPEIX, Bernard ROUBY, Valérie BUSSO, Denis RUIZ, Sylvie ANDRE, Nicolas CONRAD, Virginie GINET, Dominique ALLIBERT, Lionel TCHAREKLIAN, Martine HENON, David FERNANDEZ, Thibault DEMARIA, Brigitte CORDARO, Jean Charles FIARD, Christiane TCHAREKLIAN, Alain SOLAZZI, Gisèle GEILING, Olivier BRUN, Joseph TORCHIO.

**3 VOIX CONTRE :** Annie MOUTHER, Jean-Yves SALVAT, Sylvie FEUGA



Le Maire de Venelles,

**Arnaud MERCIER**

Accusé de réception en préfecture  
013-211301130-20250929-DM2025\_0175-DE  
Date de réception préfecture : 29/09/2025  
Le directeur général des services,

Certifié affiché du ..... au .....

**Philippe SANMARTIN**